



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3797^e séance

Vendredi 11 juillet 1997, à 11 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Osvald	(Suède)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Takasu
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Soares
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée et au Vice-Ministre des affaires étrangères du Ghana.

Sur l'invitation du Président, le Chef Ikimi (Nigéria) et M. Jonah (Sierra Leone) prennent place à la table du Conseil; M. Essy (Côte d'Ivoire), M. Camara (Guinée), M. Gbeho (Ghana) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 10 juillet 1997, qui se lit comme suit :

«J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité de bien vouloir inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine à la séance officielle du Conseil de sécurité du 11 juillet 1997, afin qu'il fasse une déclaration sur le point intitulé "La situation en Sierra Leone".»

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1997/536.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser, en vertu de l'article 39, une invitation à M. Sy.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit comme suite à la demande contenue dans une lettre datée du 9 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1997/531.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/499, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juin 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, lui transmettant le texte du Communiqué final publié à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation en Sierra Leone, qui s'est tenue à Conakry (République de Guinée), le 26 juin 1997.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, à qui je donne la parole.

Le Chef Ikimi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Comité ministériel des Quatre de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et vous adresser nos meilleurs vœux. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

La crise actuelle en Sierra Leone, qui est due à la prise du pouvoir, le 25 mai 1997, par un groupe de l'armée sierra-léonienne, pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la stabilité ainsi que pour le processus politique et l'ordre constitutionnel du pays. Les pays de la sous-région sont particulièrement horrifiés par la perfidie de cette opération, la perte insensée en vies humaines, la perturbation de la société civile et la destruction d'infrastructures et de biens.

Au moment où nous prenons une initiative pour gérer la crise et résoudre le conflit au Libéria, les pays de la sous-région ont dû une fois encore se montrer à la hauteur face à la tâche difficile de servir la cause de la paix et de la sécurité dans le pays voisin, la Sierra Leone.

La présence au Conseil de sécurité de quatre Ministres des affaires étrangères — du Nigéria, de la Guinée, de la

Côte d'Ivoire et du Ghana — et des représentants des secrétariats de la CEDEAO et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) montre combien la sous-région est préoccupée par les événements survenus en Sierra Leone et combien il est nécessaire que la communauté internationale s'efforce de régler la situation dans ce pays et joigne ses efforts à ceux que font les pays de la sous-région afin de trouver une solution pacifique à la crise.

Le coup d'État du 25 mai 1997 en Sierra Leone est tragique, tant par sa nature que par ses conséquences. Après s'être emparés du pouvoir, les auteurs du coup d'État ont fait irruption dans les prisons et ouvert toutes grandes les portes, laissant sortir toutes sortes de criminels et de condamnés. En même temps, les éléments rebelles du Revolutionary United Front (RUF) ont été invités à Freetown. Le pillage de biens, les meurtres et les viols ont été banalisés. Freetown et ses environs ont été victimes d'actes de vandalisme. La situation s'est encore aggravée lorsque des institutions nationales, y compris la Banque centrale, ont été pillées et incendiées. On peut s'interroger sur l'objectif poursuivi par des personnes qui disent souhaiter changer de gouvernement mais qui se lancent dans des destructions de biens publics essentiels et s'attaquent à leur propre population civile. Pour beaucoup, la conclusion est évidente : les auteurs du coup d'État n'ont jamais tenu à servir les intérêts de leur pays.

Il n'est pas surprenant que l'évolution de la situation en Sierra Leone suscite notre préoccupation immédiate. Comme les membres du Conseil le savent, ce pays partage de longues frontières avec le Libéria et la Guinée. Depuis pas moins de sept ans, le Libéria attire l'attention de notre sous-région comme un pays déchiré par des conflits entre diverses factions. Récemment encore, et grâce aux efforts soutenus et collectifs des États membres de la CEDEAO, la vie a repris son cours normal dans le pays au moment où nous mettons en oeuvre la phase finale du processus de paix, à savoir la tenue d'élections. Il est donc important que la situation en Sierra Leone soit gérée avec soin pour que les progrès déjà obtenus au Libéria ne soient pas remis en cause.

La République de Guinée est aujourd'hui soumise à une menace de déstabilisation émanant de plusieurs sources. En tant que pays frontalier avec le Libéria, elle a reçu un nombre considérable de réfugiés en provenance de ce pays. Aujourd'hui, au moment où la situation se dégrade en Sierra Leone, la Guinée subit également un nouvel afflux de réfugiés de la Sierra Leone. Ces circonstances ont mis à rude épreuve l'économie guinéenne et entraînent de graves difficultés pour la stabilité politique et sociale du pays.

Je pourrais ajouter que les conséquences qu'entraîne la présence des réfugiés en provenance de la Sierra Leone et du Libéria dépassent les limites des pays voisins. Elles se font sentir dans l'ensemble de la sous-région, et en particulier dans des pays tels que le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et la Gambie, ainsi que dans d'autres pays où se trouvent actuellement un grand nombre de réfugiés.

Durant plus de sept ans, nous avons oeuvré inlassablement au règlement de la crise au Libéria. Il nous incombe de faire en sorte que la situation en Sierra Leone, qui pourrait nous entraîner dans un nouvel engagement majeur, comme celui dont nous sommes témoins au Libéria, soit écrasée dans l'oeuf.

La condamnation universelle qui s'est exprimée à propos de l'incident tragique survenu en Sierra Leone nous a jusqu'ici encouragés. L'Organisation de l'unité africaine, à sa trente-troisième réunion au sommet, qui s'est tenue à Harare, a vigoureusement condamné le coup d'État, approuvé les mesures prises par la CEDEAO pour rétablir la situation et a demandé à la communauté internationale de ne pas reconnaître le régime. Cette démarche des dirigeants africains est importante, car il s'agit d'une question sur laquelle l'ensemble du continent est ferme et unanime au plus haut niveau.

De la même façon, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui était présent au Sommet, a ajouté sa voix à la condamnation de l'OUA et a appelé au rétablissement du pouvoir légitime. La position du Secrétaire général a été par la suite renforcée par une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité.

Entre-temps, depuis le coup d'État de la Sierra Leone, le Président de la CEDEAO a entrepris des consultations avec ses frères chefs d'État de la sous-région pour trouver le meilleur moyen de faire face à la situation. À l'issue de ces consultations, une réunion ministérielle des Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO s'est tenue à Conakry, en Guinée, le jeudi 26 juin 1997. Les 16 États membres de la CEDEAO ont été invités à participer à cette réunion à laquelle étaient également présents le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire général par intérim de la CEDEAO et le commandant du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG).

À cette réunion, des décisions de grande portée ont été prises puis transmises par la suite au Conseil de sécurité, et elles figurent maintenant dans le document S/1997/499 du Conseil. Les éléments clefs du communiqué se divisent en trois parties. Premièrement les objectifs, à savoir le réta-

blissement rapide dans ses fonctions du gouvernement légitime du Président Ahmed Tejan Kabbah, le retour de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et le règlement des questions liées aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Deuxièmement, les moyens de réaliser ces objectifs. En examinant les moyens de réaliser les objectifs de la CEDEAO en Sierra Leone, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé la décision prise à Harare par les chefs d'État ou de gouvernement à la trente-troisième réunion au sommet de l'OUA sur la situation en Sierra Leone et l'appui de la CEDEAO à l'Accord de paix d'Abidjan, signé le 30 novembre 1996. Par ailleurs, ils ont souligné qu'aucun pays ne devrait reconnaître le régime qui est apparu à la suite du coup d'État du 25 mai 1997. En conséquence, ils ont souligné qu'il convenait d'oeuvrer en faveur du rétablissement du Gouvernement légitime de la Sierra Leone en utilisant simultanément trois moyens, à savoir la concertation, l'imposition de sanctions et l'application d'un embargo, et l'utilisation de la force.

Au cours des délibérations, les délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'emploi de la force en tant que moyen de résoudre la présente crise en Sierra Leone. Néanmoins, il a été reconnu que les deux autres options, à savoir les négociations et les sanctions avec embargo ne pourraient être appliquées sans l'emploi d'une certaine force militaire. Par exemple, si la CEDEAO préparait un régime crédible de sanctions contre les autorités illégales de la Sierra Leone, il faudrait bloquer militairement les frontières aériennes, terrestres et maritimes de la Sierra Leone tandis que les négociations seraient assorties d'une démonstration de force et d'une concentration militaire prolongée dans la région. Les ministres des affaires étrangères ont donc estimé que ces trois mesures exigeraient des consultations au plus haut niveau entre les pays de la CEDEAO. Ils ont donc émis l'opinion que le Président de la CEDEAO devrait entamer ces consultations.

Il a été pris bonne note du fait que certains de ces pays ont du personnel civil et du personnel de l'ECOMOG sur le terrain en Sierra Leone. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que certaines de ces personnes pourraient se trouver en danger en raison de la situation actuelle en Sierra Leone. Les ministres des affaires étrangères ont déploré l'effusion de sang et les pertes en vies humaines qui se sont produites pendant le coup d'État du 25 mai 1997 et qui, d'après certains rapports, se poursuivraient en Sierra Leone. Ils ont donc mis sérieusement en garde le régime illégal en Sierra Leone contre toute atrocité qui serait commise contre les citoyens sierra-léoniens, les ressortissants étrangers vivant en Sierra Leone et le personnel du Groupe de

contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

Troisièmement, le mécanisme de mise en oeuvre de ces décisions. Les Ministres des affaires étrangères ont constitué un comité chargé de garantir la mise en oeuvre des recommandations de la réunion de Conakry. Quatre pays ont été choisis à l'unanimité, à savoir le Nigéria, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Ghana, auxquels s'associeront les représentants des secrétariats de l'OUA et de la CEDEAO afin de former un comité ministériel.

À l'issue de leur réunion, les ministres des affaires étrangères ont décidé qu'un rapport serait présenté au Président Lansana Conte et ensuite à S. E. le général Sani Abacha, Président de la CEDEAO. Le rapport a été soumis au Président de la Guinée à la fin de la réunion. Le Président a approuvé le rapport dans sa totalité et a estimé qu'il fallait mettre fin immédiatement au régime illégal en Sierra Leone.

À la demande des ministres des affaires étrangères, le Président de la République de Guinée, S. E. le général Lansana Conte, a autorisé les ministres à rendre une visite de courtoisie au Président Ahmed Tejan Kabbah, qui se trouve actuellement à Conakry. Les ministres ont rendu ensemble visite au Président Kabbah et lui ont présenté les grandes lignes de leurs discussions. Le Président Kabbah a exprimé sa gratitude aux dirigeants de la CEDEAO et aux ministres pour les efforts qu'ils déployaient afin de trouver une solution à la crise en Sierra Leone. Il a approuvé les conclusions auxquelles les ministres sont parvenus et a affirmé que si elles ne représentaient pas 100 % de ses attentes personnelles, elles n'en représentaient pas moins de 75 %.

Le Comité ministériel des Quatre a été chargé de suivre l'évolution de la situation en Sierra Leone et de faire appliquer les mesures adoptées afin de réaliser les objectifs mentionnés. Le Comité a été chargé de reprendre contact avec le Président de la CEDEAO dans un délai de deux semaines pour l'informer des résultats de ses activités.

Samedi dernier, 5 juillet 1997, le Comité des Quatre, avec les représentants de l'OUA et de la CEDEAO, a présenté au Président de la CEDEAO son rapport sur les résultats de leurs délibérations à Conakry. Le Président a ensuite approuvé ces recommandations et chargé le Comité de prendre les mesures nécessaires telles qu'indiquées dans le plan de la CEDEAO. Nous avons également été chargés d'informer dans un délai de deux semaines le Président de la CEDEAO des résultats de nos activités. À cet égard, il a

également chargé le Comité d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité de la situation en Sierra Leone en vue d'obtenir soutien et encouragement.

Hier, nous avons tenu une réunion très fructueuse avec les membres du Conseil au titre de la formule Arria, et je pense que les remarques de la CEDEAO sur la gravité de la situation et la nécessité d'une action rapide et concertée de la communauté internationale pour soutenir les efforts de la CEDEAO ont été amplement soulignées. Est-il besoin de mentionner ici que la population de la Sierra Leone et les États membres de la CEDEAO, et en fait l'ensemble du continent africain, attendent beaucoup des résultats de notre séance d'aujourd'hui et du soutien du Conseil. Ce soutien, espérons-nous, devrait se traduire par un message clair et catégorique au régime en Sierra Leone pour qu'il se conforme aux demandes de la communauté internationale et restitue le pouvoir au gouvernement légitime du Président Ahmed Tejan Kabbah.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'occasion qui nous est offerte de participer à ces délibérations extrêmement importantes du Conseil de sécurité sur la situation très grave qui prévaut actuellement en Sierra Leone.

Au nom de S. E. le Président R. G. Mugabe, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), je souhaite déclarer de façon catégorique que l'OUA appuie pleinement et sans réserve l'initiative des Ministres des affaires étrangères du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Ghana, États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Leur mission est aussi noble que leurs efforts sont louables.

L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, à sa trente-troisième session tenue à Harare du 2 au 4 juin 1997, a condamné «énergiquement et sans équivoque» le coup d'État qui a eu lieu en Sierra Leone le 25 mai. Ce coup d'État, fomenté et exécuté le jour même où l'OUA célébrait la Journée de l'Afrique et à la veille de la réunion du Conseil des ministres et du sommet des chefs d'État et de gouvernement, constitue un affront flagrant à l'organisation de notre continent, mais aussi un défi éhonté à la volonté et à la résolution dont fait preuve l'OUA pour mettre fin aux conflits violents qui affligent ce continent et également pour sauvegarder, défendre et protéger la démocratie en Afrique. Ce coup d'État constitue en outre un acte de défi à l'égard des Nations Unies et, bien sûr, de l'ensemble de la communauté internationale.

Pour terminer, j'ajouterai que l'Afrique soutient fermement et sans réserve le Président Kabbah et le Gouvernement élu de Sierra Leone, condamne catégoriquement ce coup d'État et demande au Conseil de sécurité, en particulier, et à la communauté internationale, en général, d'apporter un appui inconditionnel aux efforts que déploient la CEDEAO et l'OUA pour obtenir que le régime militaire en Sierra Leone ne soit pas reconnu et qu'il y soit mis fin et pour oeuvrer au rétablissement du Gouvernement démocratiquement élu dans ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 55.